

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [laurie-foucault-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/864f509459acadda9cfa0036>

Date d'obtention : 2025-12-01 17:13:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La formation SEXTO vise à contrer le sextage et la propagation d'images intimes en s'appuyant sur un partenariat entre les écoles, la police et la justice pour une intervention rapide et efficace. Elle comporte une démarche d'intervention claire et structurée, un document de référence légale, une grille d'évaluation des incidents, un aide-mémoire pour s'assurer d'intervenir adéquatement et un guide/des outils de prévention. L'intervention Sexto repose sur l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de l'incident. Nous devons également reconnaître le type d'implication.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'intervenir plus rapidement et efficacement face à une situation de sextage, et cela, grâce au protocole précis se trouvant dans la trousse. En tant qu'éducatrice spécialisée, je peux être la première à jouer un rôle en cas de signalement. Je me dois donc de connaître la marche à suivre si une telle situation survient à l'école. Je connais maintenant les étapes à suivre avec l'auteur du signalement, la victime ainsi que les autres élèves impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lorsque je devrai intervenir, je me fierai à la trousse d'intervention SEXTO. Je m'assurerai d'être réconfortante et sans jugement auprès de la victime, de remplir la grille d'évaluation (qui me permettra de ne pas mettre de mots dans la bouche de l'élève) avec l'élève impliqué, de le rencontrer seul et de bien l'identifier (nom complet, date de naissance ainsi que l'heure de début et de fin de la rencontre). Je devrai prendre le temps de signer et de faire signer l'élève lorsque la grille sera remplie.

Si je dois intervenir face à un acte malveillant, je m'assurerai de seulement informer l'élève de mon intervention, de confisquer son appareil en le mettant dans l'enveloppe destinée au protocole SEXTO (sans regarder ou consulter toute image/vidéo) et je laisserai les policiers prendre en charge la suite de l'intervention.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

